

2,58 milliards de DH d'arriérés de compensation

Zéro remboursement aux opérateurs depuis mai dernier



Les créances dues aux sociétés de gaz butane ont quasiment doublé entre mai et juin, frôlant actuellement 2,2 milliards de DH.

Au premier semestre, les arriérés de la compensation ont atteint près de 2,58 milliards de DH, s'alourdissant de 1,07 milliard entre mai et juin. Aucun paiement n'a été effectué aux opérateurs le mois dernier. Les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent actuellement à 2,2 milliards de DH, alors que pour le sucre, les impayés se situent à 385 millions.

Entre mai et juin, les arriérés de la Caisse de compensation se sont alourdis de 1,07 milliard de DH. Ils ont atteint environ 2,58 milliards. Les créances dues aux sociétés de gaz butane ont quasiment doublé, en un mois, frôlant 2,2 milliards de DH, alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs est restée stable à 385 millions. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par la Caisse de compensation. Ainsi, zéro remboursement aux opérateurs enregistré en juin dernier. Au premier semestre, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau enregistré à fin mai. Soit 8,95 milliards de DH. La facture du gaz butane constitue l'essentiel avec 7 milliards de DH payés, contre 1,95 milliard pour la subvention du sucre.

Rappelons qu'une enveloppe de 17,67 milliards de dirhams est consacrée à la compensation dans la loi de Finances 2019. Cette somme est destinée à soutenir à la fois les prix du gaz butane, du sucre et de la

farine nationale de blé tendre. La décompensation de ces produits reste tributaire du projet de Registre social unique, en cours de développement par le gouvernement avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. L'opérationnalisation de ce registre est prévue en 2021. En attendant, la charge du sucre continue d'augmenter en ce début d'année 2019 au moment où la facture du gaz butane poursuit sa baisse.

Selon les dossiers déposés, contrôlés et liquidés à la Caisse de compensation, la charge de la subvention du gaz butane relative aux cinq premiers mois de l'année s'est élevée à 4,42 milliards de DH, en diminution de 4% en glissement annuel. La subvention unitaire a également reculé. Elle a atteint une moyenne de 47,45 DH pour la bombonne de 12 kg et 12,47 DH pour celle de 3 kg, contre respectivement 56,04 et 14,61 DH la même période en 2018. Ces évolutions s'expliquent, notamment, par la tendance des cours internationaux. La moyenne des cours du gaz butane a connu au cours du premier semestre, une baisse de 12% sur un an. «Les cours du gaz butane ne cessent de baisser depuis le mois de mars 2019. Ils cotent présentement à 362 dollars la tonne, enregistrant ainsi une chute de 32% par rapport à juin 2018», souligne le top management de la Caisse. Pour ce qui est du sucre, la charge a augmenté de 1% à 1,47 milliard de DH. Néanmoins, la subvention forfaitaire par kilogramme est restée stable à 2,8 DH. ■

Moncef Ben Hayoun

Au premier semestre, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau enregistré à fin mai. Soit 8,95 milliards de DH.